

● (2132)

Il doit reconnaître que c'est une erreur et demain ou après-demain ou d'ici un mois, si l'amendement du NPD est adopté, retirer le bill à l'étude, remettre l'argent qu'il doit au ministre des Finances du Québec, au gouvernement du Québec ou à la province de Québec, c'est-à-dire les 226 millions de dollars qui représentent les réductions apportées à la taxe de vente sur les vêtements, les meubles, les chaussures, et ainsi de suite, et qu'on n'en parle plus.

C'est bien simple à faire, monsieur l'Orateur, mais il faut pour cela faire preuve d'un peu de souplesse. Malheureusement, le gouvernement en est incapable. Le ministre des Finances a rendu un ukase, comme on disait en Russie tsariste; c'était un ukase, un commandement, un édit, un ordre arbitraire. Le gouvernement fédéral a donné au Québec un ultimatum que le Québec n'est pas obligé d'accepter et qu'il refuse d'ailleurs d'accepter. Il a présenté une proposition définitive ou imposé ses conditions. Il a essayé de dicter sa volonté.

J'aimerais expliquer au ministre des Finances ce que signifie la consultation afin que nous soyons sur la même longueur d'onde quand nous parlerons de conditions. C'est la définition que donne le *Concise Oxford Dictionary*. D'après cette définition, consulter signifie demander des renseignements ou des conseils; prendre quelque chose en considération. Voilà ce que veut dire consulter. La consultation est l'action de consulter ou de délibérer. Cela ne veut pas dire convoquer les ministres des Finances provinciaux et leur dire que le gouvernement fédéral prendra certaines mesures et qu'ils doivent l'accepter et que s'ils n'expriment aucune réserve ou aucune opinion, ils ont été consultés. Ce n'est pas là de la consultation. Ce n'est pas là demander des renseignements ou des conseils. Cela revient à ne pas prendre en considération leurs points de vue.

En appelant le premier ministre de Terre-Neuve, le ministre n'a pas cherché à obtenir des renseignements ou des conseils vendredi dernier. Il a appelé le premier ministre de Terre-Neuve parce qu'il n'avait pas réussi à joindre le ministre des Finances; et l'a informé de ce qu'il allait faire. Il lui a dit qu'il allait verser directement aux contribuables québécois ce montant de \$85. Je ne vous dirai pas ce que le premier ministre de Terre-Neuve a répondu au téléphone au ministre des Finances. C'est confidentiel mais je puis vous assurer qu'il lui a fait part de son désaccord. Il ne lui a certainement pas déclaré qu'à son avis c'était la bonne mesure à prendre. Je ne vous dirai pas ce qu'il lui a dit mais le fait est que le ministre n'a pas consulté ses homologues provinciaux.

Les quatre provinces Maritimes ont dû subir l'humiliation de constater qu'avant le 10 avril dernier le ministre des Finances ne s'était même pas mis en rapport avec un seul des ministres des Finances de ces quatre provinces. Lorsqu'aujourd'hui j'ai posé au ministre une question pour savoir s'il avait reçu des suggestions de la part du ministre des Finances de Terre-Neuve avant de présenter son budget, le 10 avril dernier, il a répondu—et si vous lisez demain sa réponse dans le hansard, vous verrez que c'est effectivement ce qu'il voulait dire—que peu importait ce qu'avait à dire le ministre des Finances de Terre-Neuve. Il a déclaré: «Nous allons absorber en entier la réduction de la taxe de vente, et je n'étais donc pas tenu de l'écouter».

Voilà la façon dont Terre-Neuve et les quatre provinces désavantagées du Canada sont traitées par le gouvernement

Impôt sur le revenu—Loi

actuel d'Ottawa. Voilà à quoi se ramènent les consultations. Voilà ce qui arrive aux pauvres; ceux qui sont pauvres en ressources et en moyens financiers. C'est là le genre de consultation dont les Maritimes font l'objet de la part de ce gouvernement libéral d'Ottawa, c'est-à-dire se faire annoncer ce qui va se passer et sous prétexte qu'elles vont être compensées intégralement, constater que leurs suggestions ne sont pas les bienvenues et ne seront pas prises en considération. Le ministre des Finances de Terre-Neuve n'a pas été d'accord avec ce rabais de trois points de pourcentage de la taxe de vente durant six mois. Il ne voulait pas que la mesure prenne fin en octobre 1978 juste au moment où le chômage va commencer à remonter de nouveau pour atteindre des sommets catastrophiques et stratosphériques à Terre-Neuve. Ce n'est certainement pas ce qu'il voulait. Il voulait que la mesure soit maintenue au moins jusqu'au printemps prochain mais on ne l'a pas écouté car ce n'est pas aux mendiants qu'il revient de choisir. Voilà le genre de régime fédéral que nous connaissons actuellement au Canada sous la houlette des libéraux depuis dix ans. C'est ce qu'ils appellent du fédéralisme coopératif.

Le Québec, d'après toutes les statistiques, est aussi désavantagé, mais cette province est plus grande et ses habitants ont plus le sentiment d'être dans leur patrie au Québec. Tous les gouvernements et tous les partis politiques de cette province se sont battus pour la reconnaissance des droits provinciaux au Québec depuis la Confédération. C'est le sentiment qui les anime et c'est pourquoi ils sont prêts à faire le sacrifice financier et à se faire entendre et à faire sentir leur présence.

Le ministre a été très imprudent d'essayer de consulter le Québec de sa façon habituelle et de dire au Québec ce qu'il allait faire de sa taxe. Le Québec est resté impassible et l'a laissé tomber dans son propre piège, dans sa propre arrogance. Il a informé le Québec de ce qu'il avait décrété et le Québec lui a dit d'aller se faire pendre ailleurs. C'est ce qu'il s'est fait dire, monsieur l'Orateur, et avec raison, et je les en félicite. J'aimerais que Terre-Neuve lui en dise autant. Ce sont des édits sentencieux qui émanent du Trône, à Ottawa, où règne l'empereur Trudeau et ses cohortes. Ils feraient mieux d'apprendre l'art de la consultation. J'ai donné la définition de la consultation.

Décréter c'est prescrire, établir de façon autoritaire des conditions, des choses à faire, déterminer la loi, donner des ordres. Le ministre des Finances et le premier ministre voulaient dicter leur volonté. Or dicter, ce n'est pas consulter. Il n'a pas pu imposer de conditions à la province de Québec. Il n'a pas pu lui faire la loi. Il n'a pas pu décréter car les Québécois n'étaient pas disposés à s'agenouiller. Ils ne se sont pas agenouillés, et je les en félicite, et je me fiche qu'ils soient péquistes ou autre chose: union nationale, libéraux ou conservateurs au Québec. Ils ont eu raison. Ils ne se sont pas laissés dicter leur conduite par Ottawa. J'aimerais seulement que les neuf autres provinces aient autant de cran.

Le soir du budget, le 10 avril, le ministre des Finances n'a pas prétendu, heureusement pour lui, que les provinces étaient toutes d'accord. Il n'a même pas dit que neuf provinces étaient d'accord. Ce qu'il a dit, comme on peut le voir en se reportant à la page 15 de son exposé, c'est ce qu'il offrait de faire pour elles. Il a dit au quart de la page 15 que la mesure pouvait être une manifestation exceptionnelle de coordination fiscale et que, si toutes les provinces acceptaient l'offre fédérale, cela